Résumé

PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE : PLUS QU'UN SIMPLE PROGRAMME DE SOUTIEN AU REVENU

De concert avec Abacus Data, le Centre canadien de politiques alternatives a effectué un projet de recherche inédit pour mieux comprendre les retombées de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) sur les travailleuses et travailleurs qui avaient perdu leur emploi au début de la pandémie de COVID-19. Entre juillet et décembre 2022, nous avons interrogé des prestataires de la PCU au moyen de groupes de discussion et d'un sondage en ligne. Le sondage a été mené auprès de 1 500 prestataires de la PCU du 18 au 25 novembre 2022.

Les principales conclusions sont les suivantes :

La PCU a été une expérience positive pour les prestataires, qui pouvaient bénéficier d'une stabilité en période de crise mondiale : 70 % des personnes interrogées ont affirmé que la PCU avait eu un effet positif sur la situation financière de leur ménage. La PCU était plus qu'un simple programme de soutien au revenu :

- 67 % des personnes interrogées ont dit que la PCU les avait aidées à composer avec le stress de la pandémie.
- 60 % ont affirmé que la PCU leur avait permis de s'occuper de membres de la famille malades.

 49 % ont mentionné que la PCU les avait aidées à réintégrer le marché du travail.

Pour un grand nombre de répondantes et répondants, la PCU a offert la liberté et les ressources financières nécessaires pour envisager un retour aux études, une formation ou un changement d'emploi.

Cela était particulièrement vrai pour les personnes qui auraient autrement eu de la difficulté à poursuivre des études, surtout si elles devaient travailler en même temps. Près des trois quarts (72 %) de toutes les personnes interrogées qui ont poursuivi des études tout en touchant la PCU ont affirmé qu'elles ne l'auraient pas fait sans cette aide financière, ce qui montre toute l'importance d'un programme de soutien du revenu adéquat pour bâtir un pont entre le travail et l'amélioration des compétences.

Les personnes racisées (67 %), la population issue de l'immigration (66 %) et les membres de la communauté 2SLGBTQIA+ (68 %), par exemple, ont tous signalé qu'il était plus facile de suivre une formation pendant cette période, comparativement à une moyenne de 56 % pour l'ensemble des répondantes et répondants.

Au total, 37 % des prestataires de la PCU ont suivi des cours ou une formation reliés à leurs objectifs professionnels, que ce soit pour entreprendre une nouvelle carrière (41 %), mieux se positionner dans leur emploi actuel (37 %) ou obtenir un nouvel emploi ou occuper un emploi secondaire (36 %).

Parmi ce groupe, 41 % des répondantes et répondants avaient terminé au moins un programme et 34 % étaient encore aux études. Neuf pour cent ont arrêté ou interrompu leurs études lors de la transition de la PCU au régime d'assurance-emploi en septembre

2020. De même, 9 % ont arrêté ou interrompu leurs études à leur retour au travail.

Notre sondage montre que la PCU a joué un rôle clé pour faciliter le retour au travail des personnes qui sont retournées sur le marché du travail.

- Soixante-six pour cent des répondantes et répondants qui sont retournés sur le marché du travail ont souligné que la PCU leur avait permis de réintégrer un emploi de manière optimale pour eux.
- Soixante-deux pour cent ont dit que la PCU leur avait laissé du temps pour réfléchir à leur carrière et à leurs aspirations professionnelles.
- Cinquante-sept pour cent ont affirmé que la PCU leur a permis de prendre le temps de trouver le bon emploi, sans se sentir obligés d'accepter la première offre.



La PCU a aussi contribué à créer les conditions propices à des virages professionnels. Dans l'ensemble, 41 % des personnes interrogées ont vécu un changement professionnel lorsqu'elles ont réintégré le marché du travail. Par exemple :

- Trente-cinq pour cent des répondantes et répondants ont changé d'employeur.
- Trente et un pour cent ont changé de poste ou de titre d'emploi.
- Trente pour cent ont fait le saut vers un nouveau secteur d'emploi.

Les pourcentages sont encore plus élevés pour ceux et celles qui ont décidé de suivre des cours ou une formation pendant qu'ils touchaient la PCU. La différence est de 10 points de pourcentage ou plus. Quarante-huit pour cent des répondantes et répondants ont changé d'employeur, 46 % ont changé de poste ou de titre d'emploi et 41 % ont fait le saut vers un nouveau secteur d'emploi.

Les personnes qui ont vécu un changement professionnel ont obtenu des avantages clairs. Environ la moitié (48 %) ont dit que leur emploi actuel correspond mieux à leurs compétences, 50 % ont déclaré jouir d'une plus grande satisfaction au travail, 48 % ont affirmé avoir une meilleure sécurité d'emploi et 46 % ont rapporté avoir un meilleur revenu.

Les prestataires les moins âgés (moins de 44 ans) étaient beaucoup plus susceptibles que les Canadiennes et Canadiens plus âgés (45 ans et plus) à déclarer faire plus d'argent qu'avant la pandémie (44 % contre 30 %). Les groupes racisés et les personnes issues de l'immigration étaient aussi beaucoup plus susceptibles que la moyenne d'avoir trouvé un employé mieux rémunéré à leur retour au travail (respectivement 48 % et 47 % contre 39 %).

Dans l'ensemble, le quart (26 %) des personnes qui avaient un revenu annuel de 25 000 \$ ou moins ont rapporté avoir un revenu supérieur à 25 000 \$ au moment du sondage (10 % ont indiqué que leur revenu avait au moins doublé). De façon prévisible, les personnes qui gagnent maintenant plus d'argent étaient beaucoup plus enclines à rapporter des améliorations sur le plan de la satisfaction au travail, de l'adéquation des compétences, de la sécurité d'emploi et des revenus d'emploi.

Les jeunes ont manifestement profité de la PCU pour explorer différentes possibilités d'emploi, notamment en suivant des cours. Près de la moitié (48 %) des jeunes prestataires de la PCU (de 18 à 29 ans) ont bénéficié de cette aide financière pendant deux à quatre mois. Soixante pour cent des répondantes et répondants ont saisi l'occasion de suivre des cours ou des programmes de formation formels ou informels.

Quelques prestataires plus âgés semblent avoir utilisé le programme pour prendre une retraite anticipée. Parmi les prestataires de la PCU maintenant à la retraite, quatre sur dix (38 %) ont touché des prestations plus longtemps que la moyenne (pendant quatre à sept mois). Du côté des prestataires de la PCU âgés de plus de 60 ans, 42 % ont déclaré être maintenant à la retraite. Seulement 15 % considéraient être retraités (heures de travail limitées) avant la pandémie.

Notre sondage montre également que plusieurs groupes qui aimeraient améliorer leurs compétences sont aux prises avec des obstacles importants. Par exemple, les femmes étaient statistiquement plus enclines à déclarer que leurs responsabilités familiales les empêchaient de poursuivre leurs études pendant qu'elles touchaient la PCU. L'obstacle était le plus présent chez les femmes de 30 à 44 ans.

La PCU a permis à un grand nombre de prestataires de réfléchir à leurs perspectives de carrière et a incité certains d'entre eux à suivre des cours. Les répondantes et répondants ont dit que leurs soucis financiers (80 %) ou le manque de moyens financiers (61 %) les avaient empêchés de s'inscrire à des cours ou à un programme d'amélioration des compétences.

Cette constatation est importante; les personnes interrogées voyaient la PCU d'un œil positif, mais celle-ci n'était pas assez élevée pour payer les factures ou s'inscrire à des formations. Parmi ceux et celles qui ont suivi des programmes d'amélioration des compétences, les personnes à faible revenu étaient les moins susceptibles d'avoir terminé leur programme. Pour les décideurs politiques, ces résultats suggèrent que les programmes de soutien du revenu adéquats doivent être combinés avec des occasions d'éducation et de formation abordables.



Lire le rapport complet (en anglais)





Future Skills Centre Centre des Compétences futures



















KATHERINE SCOTTCHERCHEUR PRINCIPAL, CCPA



TRISH HENNESSY STRATÈGE EN COMMUNICATION SENIOR, CCPA



Perceptions des employeurs et des travailleuses et travailleurs sur les microcrédits est financé par le programme Compétences Futures du Gouvernment du Canada.

Les opinions et interprétations de cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécéssairement celles du Gouvernement du Canada.

Date de publication :